037-263700288-20240531-DELIB 24 42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024 Publication: 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Centre Communal d'Action Sociale Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-42

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation: 27/05/2024

L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil

Administrateurs en exercice: 17

d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni

Administrateurs présents :

09/17

dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs votants:

12/17

Présents: 09/17 Pouvoirs: 3/17 Excusés: 5/17

Étaient présents :

Mme MOUSSOUNI; Mme QUINTON; Mme DARIES; M. BRUN;

Mme CABANNE; M. GARNAUD; M. FLEISCH; Mme

LEVASSEUR; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir :

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et

Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés :

Mme WANNEROY; Mme BLET; M. PIERRE; M. MUSSARD et

Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-42 - OBJET: Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de mars et avril 2024.

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de mars et avril 2024.

| | Parc public | Parc privé | TOTAL CPSL | Pour rappel, en N-1 |
|---------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------------------|
| Janvier 2024 | 6 772,15 € | 1 114,24 € | 7 886,39 € | 8 980,81 € |
| Février 2024 | 11 959,88 € | 1 827,00 € | 13 786,88 € | 8 615,09 € |
| Mars 2024 | 11 377,34 € | 1 536,02 € | 12 913,36 € | 7 064,60 € |
| Avril 2024 | 3 273,32 € | 2 035,52 € | 5 308,84 € | 10 212,88 € |
| CUMUL annuel depuis le 1er janvier | 33 382,69 € | 6 512,78 € | 39 895,47 € | 34 873,38 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS Et par Délégation

La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI